

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

# Hélène Bernard : « Il faut sauver l'école rurale »

- Archives - année 2014 / 2015 - carte scolaire 2014/2015 -

Date de mise en ligne : vendredi 14 novembre 2014

## **Description :**

Éducation - Interview d'Hélène Bernard, rectrice de l'Académie de Toulouse

Publiée le 10/11/2014 dans la Dépêche du Midi

---

**SNUipp-FSU 65**

---

Hélène Bernard, rectrice d'académie, a engagé des négociations avec les élus dans cinq départements ruraux de Midi-Pyrénées (Ariège, Aveyron, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot). Objectif : profiter des engagements budgétaires du gouvernement en faveur de l'école pour « sauver la qualité de l'école rurale » avec des engagements contractuels : postes d'enseignants pérennes contre réforme du réseau scolaire. Décryptage.

Le volontarisme du gouvernement en matière d'éducation ouvre des fenêtres nouvelles sur le terrain...

Nous sommes à mi-mandat du quinquennat de François Hollande et la création annoncée de 60 000 postes dans l'Éducation nationale fait l'objet d'une programmation budgétaire sur cinq ans. Nous sommes donc dans le cadre budgétaire rare d'une programmation pluriannuelle qui permet d'avancer et de se projeter dans une démarche de contractualisation sur trois ans. Cela peut éviter les rentrées difficiles, en tenant compte des besoins et des spécificités dans une académie marquée par un intense contraste, avec huit départements et une seule très grande agglomération. D'un côté Toulouse et le Tarn-et-Garonne, qui connaissent une forte croissance démographique avec aussi un peu le Tarn. Et de l'autre, nous avons des départements ruraux ou de montagne à la démographie disons stable.

Quelles sont les conséquences au niveau de l'organisation scolaire ?

Une situation marquée dans le premier degré par des taux d'encadrement des élèves, - ce que l'on appelle le ratio prof/élèves - très différents par rapport à la moyenne académique qui est de 5,24 professeurs pour 100 élèves (5,19 pour la France), ce qui fait que vu de Paris... l'académie de Toulouse passe pour surdotée ! Au sein de l'académie, il y a cependant de fortes disparités. Ainsi ce ratio est de 4,98 en Haute-Garonne, 5,10 en Tarn-et-Garonne, 5,18 pour le Tarn. Un taux d'encadrement bien meilleur pour les départements ruraux, par exemple 5,70 dans le Gers ou 5,85 dans les Hautes-Pyrénées.

Les ajustements annuels provoquent des tensions compréhensibles...

Évidemment, c'est dans les départements rattrapés par la croissance démographique et qui ont le plus faible taux d'encadrement que je dois mettre des postes. Ce sont souvent ceux qui concentrent le plus de difficultés sociales et qui ont les classes les plus chargées. C'est une question d'équité et de justice. A la rentrée 2013, compte tenu de la dotation, j'ai concentré presque tous les efforts sur la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne, ce qui a provoqué des mouvements tendus... À la rentrée 2014, 167 postes ont été créés. Nous avons renforcé la Haute-Garonne de 148 postes, le Tarn-et-Garonne de 28, le Tarn de 3. C'est un transfert de postes pris dans les départements ruraux qui a comblé les besoins. Pas facile... Il y a eu des prises de position des élus locaux que je peux comprendre par ailleurs qui disaient en substance : on est en période de créations de postes d'enseignants, nous avons une démographie stable et on nous enlève des enseignants dans nos départements ruraux. Une réaction d'autant plus sensible qu'en Midi-Pyrénées les élus locaux ont joué le jeu de la réforme des rythmes scolaires beaucoup plus rapidement que partout ailleurs en France.

Vous pensez cependant qu'il est aujourd'hui possible d'habiller Pierre sans déshabiller Paul ?

La structure d'écoles rurales que l'on connaît n'est plus tenable. C'est difficile de continuer comme cela. Dans un département de l'académie, les deux tiers des écoles ont moins de trois classes ! Dans le même temps, si on rapatrie des moyens ici pour renforcer le taux d'encadrement là, on aboutit à des tensions locales. On peut changer ça ! Profitons d'une conjoncture budgétaire favorable avec la création de postes pour s'épargner des rentrées difficiles. J'ai donc proposé qu'on se mette autour de la table, Éducation nationale, élus, intercommunalités, pour engager une démarche de contractualisation dans les cinq départements ruraux concernés : Ariège, Aveyron, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot... Il s'agit d'un protocole d'accord avec des objectifs sur trois ans. Les élus s'engagent sur un

processus de réorganisation du réseau scolaire dans ses variables, locaux, transports, concentration des regroupements pédagogiques intercommunaux, etc. Et l'Éducation nationale s'engage à stabiliser les postes d'enseignants qui auraient baissé sans cet accord.

Une démarche originale qui a déjà fait l'objet d'un premier protocole d'accord dans les Hautes-Pyrénées...

Les Hautes-Pyrénées ont signé ce protocole le 24 octobre. C'est le Cantal qui a initié cette contractualisation en 2013. Les inspecteurs d'académie ont été mobilisés pour rencontrer les élus, prendre la température du terrain. Le protocole dans les Hautes-Pyrénées a été paraphé par le président du conseil général, le préfet, la rectrice, les parlementaires, la présidente de l'association des maires. il n'y aura pas de baisse de poste sur 3 ans en 2015, 2016, 2017. Trois ans pour travailler à moyens constants, cela n'est jamais arrivé. Une visibilité extrêmement appréciée des élus.

Où en est-on dans les autres départements concernés de l'académie ?

Il n'y a pas de réticences de principe. Des résistances dans le Lot où certains craignent un passage en force. Mais non ! Le protocole ne sera effectif que s'il y a un accord avec les élus qui acceptent de s'engager... Cela avance bien. Le Gers pourrait peut-être signer avant la fin de l'année. Il y a des enjeux. Rappelons que c'est fin janvier que se déroule la répartition des moyens pour la rentrée suivante... Et je le répète, il faut profiter de cette fenêtre de tir budgétaire remarquable pour restructurer moderniser les réseaux des écoles en milieu rural. C'est un exercice d'exigence collective qui doit permettre de sauver la qualité de l'école rurale. Nous entrerons ainsi dans l'école du XXI<sup>e</sup> siècle.

Recueilli par Daniel Hourquebie